

Tiré des Actes du Colloque 2000 de l'Association de la recherche au collégial (ARC).
 Copie numérique autorisée disponible sur le serveur Web du Centre de documentation collégiale (CDC):
 URL= http://www.cdc.qc.ca/actes_arc/2000/rolland_actes_ARC_2000.pdf
 Format : 7 pages en PDF.

LES PROBLÈMES COMPORTEMENTAUX RENCONTRÉS EN CLASSE PAR LES PROFESSEURS DE CÉGEP ET LES SOLUTIONS

Michèle Rolland, Cégep du Vieux-Montréal, professeure en Techniques de travail social

RÉSUMÉ

Il arrive que des professeurs de cégep soient confrontés à des élèves présentant des troubles de comportement plus ou moins sévères. Certains savent très bien comment réagir alors que d'autres éprouvent des difficultés à cet égard. Dans ce dernier cas, on peut présumer que la situation aura des impacts négatifs sur le climat d'apprentissage et sur le bon déroulement du cours. Selon différents acteurs œuvrant au collégial, il y aurait augmentation et aggravation de ces troubles de comportement chez les élèves. Une recherche sur les difficultés rencontrées par les professeurs en enseignement supérieur, et les solutions utilisées, est en cours. Menée par une équipe en sciences de l'éducation de l'UQAM, elle porte sur les problèmes de comportement rencontrés en classe. Il en ressort la nécessité de bien circonscrire cette problématique.

MISE EN CONTEXTE DE CE PROJET DE RECHERCHE

Il arrive que des professeurs de cégep soient confrontés à des élèves présentant des comportements problématiques plus ou moins sévères. Certains professeurs savent très bien réagir et intervenir alors que d'autres éprouvent sans doute des difficultés à cet égard. On peut présumer qu'il y aura des impacts négatifs sur le climat d'apprentissage et sur le bon déroulement d'un cours. Des professeurs en techniques de travail social du Cégep du Vieux-Montréal ont eu à faire face à des élèves au comportement arrogant, agressif et méprisant tant envers eux qu'envers des élèves. Cela se manifestait au plan verbal avec parfois, des menaces de passage à l'acte. Les professeurs ont réussi à améliorer la situation dans quelques cas mais pas pour tous. La relative fréquence de ces comportements a fait surgir la nécessité de se doter d'une politique départementale de gestion des « cas spéciaux ». Après s'être impliquée dans la gestion de ces cas, à la demande du département, la coordination des programmes d'études techniques du cégep a réalisé encore plus l'importance d'élaborer un code d'éthique régissant l'ensemble des comportements problématiques rencontrés au cégep.

Une recherche sur les difficultés rencontrées par les professeurs en enseignement supérieur et les solutions utilisées est en cours actuellement. Cette recherche est menée par une équipe en sciences de l'éducation à l'UQAM. En tant que membre de cette équipe de recherche, j'ai eu à interviewer 15 professeurs de cégeps

dans diverses disciplines. Cela nous a permis de tester une question sur les comportements problématiques rencontrés en classe. Il en ressort la nécessité de bien circonscrire cette problématique et d'en mesurer l'ampleur et le degré de sévérité. Selon l'avis de différents acteurs œuvrant au collégial, il y aurait une augmentation de comportements problématiques chez les élèves d'une part et une aggravation d'autre part. Une des explications possibles serait l'arrivée des « enfants rois » dans les cégeps. Cela reste toutefois à vérifier. Il n'y a aucune recherche connue à ce jour au Québec qui s'est penchée sur cette problématique au niveau collégial spécifiquement.

J'entreprends donc cette recherche dans le cadre d'une maîtrise en sciences de l'éducation à l'UQAM. Bien que ce projet de recherche origine de l'expérience du département de techniques de travail social du Cégep du Vieux-Montréal sur la difficile gestion des élèves aux comportements problématiques, il concerne l'ensemble des cégeps. Incidemment, je tenterai de dresser un portrait sur les principaux comportements problématiques rencontrés par les professeurs de cégep et les solutions utilisées. Ce sera le volet exploratoire de cette recherche. Le volet quantitatif vérifiera l'hypothèse d'une augmentation et aggravation des comportements problématiques rencontrés dans les cégeps.

1- DIVERSES CLASSIFICATIONS DE COMPORTEMENTS PROBLÉMATIQUES

1.1 Définition d'un comportement

Goupil (1990) nous fait des mises en garde contre les pièges possibles de la définition sur les difficultés de comportement, et donc l'identification de telles difficultés.

«... Plusieurs facteurs interreliés peuvent alors déterminer cette identification : gravité des problèmes de l'enfant, seuil de tolérance des milieux, engagement des parents, capacité de l'école à accepter les différences individuelles, etc. » Deux de ces facteurs (le seuil de tolérance et l'acceptation des différences) découlent des valeurs et démontrent le caractère aléatoire de tels diagnostics. Il n'est donc pas surprenant de constater qu'il y a plus qu'une définition de ce qu'est un problème de comportement selon qu'il se manifeste dans tel milieu plutôt que dans tel autre.

Au niveau collégial et universitaire, nous retrouvons les mêmes constats. Deux intervenants de l'Université de Stanford aux États-Unis, (directrice associée d'une résidence étudiante et doyen associé aux affaires étudiantes) expliquent les différences de définitions selon que les institutions sont privées ou publiques, urbaines et rurales, etc. Ils réfèrent toutefois à une définition élaborée par le comité *ad hoc* du collège communautaire de Californie sur ce qu'est un élève *perturbateur*. Il s'agit d'un élève qui insulte verbalement le personnel du Collège et qui en abuse, qui agresse physiquement les autres, qui commet des dommages sur la propriété du collège, qui abuse de drogues et alcool dans des lieux interdits, qui nuit au climat d'apprentissage par des propos et comportements dérangeants ou qui nécessite constamment l'attention des professeurs et des employés du collège en faisant des demandes inhabituelles. Cependant, les deux auteurs précisent que cette définition n'est peut-être pas appropriée ou adéquate pour toutes les institutions. Elle est très axée sur le comportement d'un point de vue behavioriste et ne tient pas compte des conditions psychologiques des étudiants ou de causes plus fondamentales. L'important toutefois, est d'avoir une définition du terme et une vision institutionnelle de ce qu'est un problème de comportement, et qu'elle soit surtout connue des élèves et de tous les acteurs importants dont les professeurs.

1.2 Appellation et typologie de comportements dits « problématiques »

Selon la recension de divers écrits sur le sujet il est fait mention de : comportements dérangeants, perturbateurs, dysfonctionnels, problématiques, troubles de comportement, mauvais comportement, problème de comportement, etc. Comment s'y retrouver ou s'approprier un sens commun à ce que nous considérons comme un « comportement inacceptable en enseignement supérieur ». Voici toutefois diverses typologies de comportements problématiques.

A) Charles (1997) réfère à un classement en 5 grandes catégories des mauvais comportements par ordre décroissant quant au degré de gravité, fait par les spécialistes en sciences humaines, c'est-à-dire :

1. L'agression physique ou verbale commise par un élève à l'endroit de l'enseignant ou d'un autre élève;
2. Les actes immoraux, comme la tricherie, le mensonge et le vol;
3. Le défi à l'autorité, c'est-à-dire le refus, parfois accompagné d'hostilité, de faire ce que demande l'enseignant;
4. La perturbation des activités de la classe : parler à tue-tête, interpeller un autre élève, déambuler dans la classe, faire le clown, lancer des objets, etc.;
5. Le refus de travailler : faire le pitre, ne pas effectuer le travail assigné, lambiner ou rêvasser.

Il est important de préciser que les 5 catégories mentionnées ci-dessus ne reflètent pas spécifiquement les mauvais comportements rencontrés au niveau collégial. Il est toutefois intéressant de constater qu'il ne semble pas y avoir de grandes différences selon les ordres d'enseignement. Dans le même ordre d'idées, Goupil (1990) explique que les types de comportements problématiques peuvent adopter une forme verbale, physique et même sous-réactive (comportements anormaux de passivité, de dépendance, de retrait...), par opposition à surréactive (paroles et actes injustifiés d'agression, d'intimidation, de destruction, refus persistant d'un encadrement justifié...).

B) François Meloche, professeur en techniques d'éducation spécialisée et conseiller en relation d'aide au cégep de St-Jérôme a regroupé les comportements problématiques selon les 3 thèmes suivants : le respect, la pédagogie et l'évaluation. Vous trouverez ce tableau en annexe 1. Cette typologie a l'avantage de bien contextualiser le comportement et cibler les interventions possibles de la part du professeur.

C) Le GRIAP (groupe de recherche en intervention en activité physique de l'Université de Laval) a élaboré une fiche d'observation d'incidents disciplinaires, ci-joint en annexe 2, à l'intention des professeurs d'éducation physique. On y observe notamment une progression dans la gravité des comportements perturbateurs, à partir des trois niveaux clairement définis. Cela aide sûrement les professeurs à choisir l'intervention appropriée d'une part, et à uniformiser les interventions entre eux.

D) Le département de techniques de travail social du Cégep du Vieux-Montréal a regroupé les comportements problématiques sous deux volets, soient : le volet *violence, agressivité et actes illégaux*, et le volet *difficultés personnelles*, c'est-à-dire avoir des problèmes sévères de toxicomanie et d'alcoolisme, manifester une gêne malade ou adopter d'autres comportements limitant la capacité d'entrer en relation, vivre des problèmes de santé ne permettant pas de fournir les efforts pour faire des apprentissages, être fermé(e) à la critique, à l'introspection et au travail sur soi, etc. Il est intéressant d'établir de telles distinctions favorisant un meilleur choix des stratégies d'intervention pédagogiques à adopter.

Une fois la recension des comportements problématiques terminée, il y aura sans doute lieu de choisir une typologie parmi celles énumérées ci-dessus ou d'autres à venir.

2- INTERVENTIONS ET VALEURS

Les professeurs de cégep doivent-ils se limiter à enseigner leur discipline sans s'occuper de la discipline en classe? Comment nous représentons-nous leur rôle à ce niveau? Dans un article intitulé « Une éthique pour l'enseignement », Roy (1999) souligne très bien ce dilemme lorsqu'il pose la question suivante : « Est-ce que l'éducation des élèves nous concerne, ou notre tâche se limite-t-elle à transmettre des savoirs liés à la discipline (l'autre discipline, celle qu'on enseigne, pas celle qu'on doit faire respecter, parfois à notre corps défendant)? ». En effet, plusieurs nouveaux professeurs au collégial sont en état de choc face aux problèmes de discipline rencontrés dans les cours, et se sentent souvent peu préparés et même démunis pour les affronter et surtout les résoudre. Cette réalité a très souvent été nommée lors des 15 entrevues avec des professeurs de cégep. L'un d'entre eux a même dû séparer deux élèves qui commençaient à se battre pendant son tout premier cours. Quel difficile début de carrière en enseignement! Une autre a failli démissionner après avoir été l'objet

de contestation de la part d'élèves exerçant un leadership négatif et profitant du fait qu'elle soit une nouvelle enseignante. Fort heureusement, elle a reçu du support de quelques collègues et de bons conseils préventifs.

Il ressort un constat de ces entrevues. Les professeurs ont certaines hésitations à nommer les comportements problématiques qu'ils rencontrent dans leurs cours, ou encore font appel à la très grande discrétion de l'intervieweur avant d'en parler. À quoi sont dues ces réticences ou cette forme d'autocensure? Roy questionne aussi le fait que cette réalité que sont les comportements problématiques ne soit pas nommée plus souvent. Serait-elle considérée comme un tabou? Un certain nombre de professeurs n'osent pas nommer ce type de difficultés rencontrées dans leurs cours de peur d'être jugées incompetents par leurs pairs.

Une autre difficulté réside dans le caractère subjectif des comportements problématiques qui sont intrinsèquement liés aux valeurs. Le degré de tolérance face à un même comportement rencontré chez un élève varie d'un professeur à l'autre. Le fait aussi que les collègues n'ont pas tous une politique claire sur les comportements considérés problématiques, c'est-à-dire : quels sont-ils et quelles sont les mesures disciplinaires prévues ou autres pour y faire face, n'aide pas toujours les professeurs dans la gestion quotidienne de ces situations. Chacun se retrouve ainsi confronté à ses propres valeurs et souvent isolé pour faire face à la musique des comportements problématiques. Des solutions, les professeurs en ont et ne manquent pas d'ingéniosité pour en inventer s'il le faut. Cela ressort aussi des entrevues effectuées auprès d'eux. Malheureusement, il semblerait que peu de lieux formels existent pour échanger ces solutions. La connaissance des moyens utilisés par les uns et les autres se partage très souvent lors d'échanges informels entre collègues de la même discipline ou ayant des affinités personnelles ou professionnelles.

3- MISSION DES CÉGEPs : « ÉDUQUER À LA CITOYENNETÉ »

Un avis du conseil supérieur de l'éducation (1997-98), intitulé « Éduquer à la citoyenneté », soulève toute la conception de l'acte d'instruire qui ne devrait pas se limiter à la simple transmission de connaissances inhérentes à l'apprentissage d'un métier. L'école devrait aussi transmettre des connaissances et des habiletés de savoir être nécessaires à la vie des citoyens. Dans la révision de tous les programmes offerts dans les cégeps selon l'approche par compétences, nous allons retrouver à des degrés divers, des compétences liées au savoir être.

Les élèves ont fait un libre choix de poursuivre des études supérieures et ont le droit à un enseignement de qualité. Toutefois, ils ont aussi la responsabilité de ne pas entraver ou nuire à l'enseignement et au climat d'apprentissage bien que, selon Goulet (1993), « La tendance à l'indiscipline est manifeste et rien ne laisse croire qu'elle se renversera d'elle-même. Et l'indiscipline coûte cher parce qu'elle nuit à la qualité de l'enseignement et des apprentissages. » Nous pouvons maintenant affirmer que M. Goulet faisait preuve de beaucoup de clairvoyance en 1993. Rien n'indique actuellement qu'il y aurait un renversement de vapeur, bien au contraire. Cette constatation fait surgir la nécessité pour les professeurs de cégep d'être mieux outillés dans la gestion de conflits en classe et de comportements problématiques. Cette expertise ne serait plus l'apanage de l'ordre d'enseignement primaire et secondaire.

4- SITUATION ACTUELLE SUR LES COMPORTEMENTS PROBLÉMATIQUES DES ÉLÈVES ET LES INTERVENTIONS

François Meloche, titulaire du cours *performa sur « La gestion des conflits en classe et la discipline »*, l'a donné à six collèges dans la même année, alors qu'habituellement la moyenne dans une année est de 2 ou 3 fois. Il explique cette popularité non pas à cause d'une augmentation des conflits en classe, mais plutôt par la diversité des formes qu'ils prennent et de la difficulté qu'ont les professeurs à les gérer. Une des raisons serait la présence « d'enfants rois » dans les classes, qui n'ont pas été habitués à fonctionner avec des contraintes et qui réagissent mal à l'autorité que les professeurs exercent. Ces élèves sortent quand bon leur semble de la classe, y reviennent en faisant du bruit, mangent en classe, bref ne respectent pas les règles de fonctionnement. Un certain nombre de professeurs auraient réintroduit le vouvoiement afin de favoriser un plus grand climat de respect entre eux et leurs élèves.

Aux États-Unis, on observe aussi une augmentation du nombre d'élèves perturbés émotivement et aux comportements dérangeants. Lamb (1992), explique cette augmentation par le phénomène de désinstitutionnalisation de personnes souffrant de troubles émotifs ou de maladies mentales, au développement des psychotropes favorisant l'insertion de ces personnes dans leur communauté, et au fait que plusieurs intervenants en santé mentale encourageraient leurs patients à poursuivre des études supérieures. Il semble, d'après Lamb, que cette dernière recommandation ferait partie intégrante de leur plan de traitement. Le problème réside dans le fait

que les collèges ou universités ne sont pas ou peu préparés à intervenir auprès de cette clientèle pas toujours bien stabilisée dans leurs maladies mentales. C'est d'ailleurs une réalité qui sévit au cégep du Vieux-Montréal. Étant un cégep de centre-ville, il est peut-être plus susceptible de recevoir ce type de clientèle qui, selon la direction des études serait en recrudescence. De plus, il y a actuellement une reconnaissance sociale d'une détresse présente chez un pourcentage élevé de jeunes. Cela se manifeste notamment par une augmentation du taux de suicide chez les jeunes.

Comme il y a peu d'études produites sur ce sujet au postsecondaire, les modèles d'intervention à l'intention des professeurs sont pour ainsi dire inexistant. Nous allons toutefois référer à 2 textes, soient celui de Barbeau, D, Montini, A. et Roy, C. (1997) et de Romano (1993). Barbeau et al. donnent des indications intéressantes pour limiter les cas d'indiscipline en classe et garder un climat pédagogique favorable à l'apprentissage. Ils suggèrent notamment de déterminer les règles du jeu et de « Responsabiliser vos élèves dans la gestion des règles de fonctionnement de la classe contribue à mettre en place les conditions favorables à leur apprentissage. ». Ils nous proposent aussi un tableau synthèse d'une partie du code de fonctionnement. Romano (1993) propose une série de conséquences à appliquer auprès d'élèves qui ne respectent pas le code de conduite. Charles, C.M. (1997), a analysé 10 modèles de discipline parmi les plus importants des cinq dernières années. Bien que ces modèles concernent surtout l'ordre d'enseignement primaire et secondaire, il donne quelques exemples que l'on retrouve au niveau collégial.

5- TYPE DE RECHERCHE ET DE MÉTHODOLOGIE

5.1 Recherche exploratoire

Il s'agit essentiellement d'une recherche exploratoire qui va s'effectuer en deux étapes. La première étape consistera en une étude exploratoire de type qualitatif, qui sera menée auprès de 20 professeurs de cégep au moyen d'entrevues individuelles semi-dirigées. Cette approche va favoriser une meilleure connaissance et une compréhension en profondeur de ce que les professeurs vivent dans leur salle de cours et même hors-cours, face à des élèves présentant des comportements problématiques. La deuxième étape comportera une vaste enquête à caractère quantitatif visant à la fois à mieux cerner l'ampleur de cette problématique dans les cégeps, les moyens détenus et souhaités pour y faire

face ainsi que les représentations que s'en font les répondants.

5.2 Méthode de collecte de données

Pour la première étape, les données vont être recueillies au moyen d'une entrevue semi-dirigée et enregistrée avec le consentement de la personne interviewée, qui sera invitée à signer un formulaire de consentement selon les règles de déontologie en vigueur à l'UQAM.

Pour la deuxième étape, les conseillers des cégeps participants recevront un exemplaire du questionnaire par courrier électronique et devront le distribuer à l'ensemble des professeurs. Sur une base volontaire et confidentielle, chaque professeur complètera le questionnaire par écrit et l'enverra par courrier électronique ou postal à la chercheuse afin de respecter la confidentialité.

CONCLUSION : QUESTION DE RECHERCHE

Bien que ce projet ait été conçu pour tenter de répondre aux besoins du département de techniques de travail social du Cégep du Vieux-Montréal, il pourrait très bien être utile à plusieurs départements aux prises avec des élèves ayant des comportements problématiques importants, et qui se sentent démunis face aux interventions appropriées à faire. De plus, certains cégeps comme celui du Vieux-Montréal se retrouvent devant la nécessité d'avoir un code de règles de conduite adapté aux problèmes actuels qui iraient en s'aggravant. Mais surtout et avant tout, les professeurs ont besoin d'un cadre de référence clair, de support et même d'aide à ce niveau. Cette recherche s'adresse principalement à eux. Ultiment, tous les collègues et cégeps préoccupés par cette problématique pourraient bénéficier de cette recherche.

Cette recherche peut aussi être l'occasion pour le réseau collégial de se questionner sur son rôle, ses responsabilités et ses valeurs. Dans un contexte de manifestations de comportements accrus de violence dans les écoles, il y aurait lieu de se positionner à l'instar de nos collègues des niveaux primaires et secondaires. Quelles doivent être les règles de conduite à privilégier afin de faire face aux réalités d'aujourd'hui. N'y aurait-il pas lieu, comme le suggère Roy (1999), d'adopter des orientations communes et de développer des plans d'action.

« Ces orientations communes pourraient prendre une forme semblable à celle de Missions de certains collèges ou des Projets éducatifs. Elles pourraient mettre l'accent sur les valeurs partagées par le milieu et ainsi constituer ce qu'on pourrait appeler un code d'éthique. »

Les professeurs ont besoin de paramètres pour orienter leurs interventions pédagogiques face aux élèves ayant des comportements problématiques. Les institutions dans lesquelles ils travaillent souhaitent-elles qu'ils s'impliquent activement à ce niveau? Considèrent-elles qu'il appartient aux enseignants et autres acteurs impliqués directement auprès des élèves d'intervenir auprès de ceux et celles qui présentent des comportements problématiques?

Afin de contribuer à une réflexion collective sur la problématique dont il est fait état dans cette présentation, il convient d'entreprendre cette recherche exploratoire sur la question suivante : « **Quels sont les comportements problématiques rencontrés chez les élèves par les professeurs de cégep et leurs interventions et peut-on parler d'une augmentation et aggravation de ces comportements?** »

ANNEXE 1

TYPES DE COMPORTEMENTS		
RESPECT	PÉDAGOGIE	ÉVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> • Présence avec baladeur • Retard systématique • Déplacement ou sortie sans raison • Dormir / s'évacher • Départ avant la fin du cours • Parler / placoter avec autre étudiant • Rire continuellement • Langage • Couper la parole • Remettre en question l'autorité du prof en classe • Répondre sans lever la main 	<ul style="list-style-type: none"> • Attitude arrogante, dénigrante face à une opinion, question • Retard avec entrée bruyante • Refus de faire les exercices ou les consignes • Travail d'équipe pas de collaboration, ne fait pas sa partie, dévie la tâche pour s'amuser • Conteste régulièrement les théories sans connaître • Attitudes / expression pour que le cours termine plus vite • Questions qui n'ont pas rapport au contenu – ralentir • Fait autres travaux pendant le cours ou lit un roman • Monopolise les discussions en classe • N'a pas le matériel nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Retards dans les travaux • Retards dans les travaux • Absences lors de remise / examen • Présentation des travaux • Négocier extension • Exigences dans les travaux français contenu longueur etc. • Nombre de travaux et examens • Réactions démesurées face aux travaux, exercices, lectures à faire

François Meloche – Conseiller en relation d'aide

ANNEXE 2

Voici des comportements perturbateurs qui surviennent en éducation physique. Quels sont d'après vous, en terme de pourcentage, les comportements perturbateurs qui se produisent dans le groupe d'élèves observés dans le projet de recherche.

INSTRUMENT ADAPTÉ DE CELUI DÉVELOPPÉ DANS LE CADRE DU PROJET PGI – 1994-95, GRIAP.

NOM : _____

**PERCEPTION DE L'IMPORTANCE ET DE LA NATURE
DES COMPORTEMENTS PERTURBATEURS**

COMPORTEMENTS PERTURBATEURS		
* De premier niveau :		_____ %
<ul style="list-style-type: none"> - Est distrait - Bavarde - Arrive en retard - Pas de costume - Quitte la salle 		
COMPORTEMENTS PERTURBATEURS		
* De deuxième niveau :		_____ %
<ul style="list-style-type: none"> - Fait le clown - Se chamaille - Harcèle - Fait du bruit - Déforme l'activité 	<ul style="list-style-type: none"> - Enfreint volontairement les règles - Arrête de pratiquer 	
COMPORTEMENTS PERTURBATEURS		
* De troisième niveau :		_____ %
<ul style="list-style-type: none"> - Critique - Agresse - Est grossier - Ridiculise - Résiste à une consigne 	<ul style="list-style-type: none"> - S'en prend au matériel - Se conduit dangereusement - Défie l'enseignant 	
		100 %